

ACTOBA

Droit des Médias et des Réseaux de communication

w w w . a c t o b a . c o m

Décision de la Commission générale de terminologie et de néologie relative au vocabulaire de l'internet

I. - Termes et définitions

bloc-notes, n.m.

Forme abrégée : bloc, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes, généralement accompagnés de liens vers d'autres sites.

Note : La publication de ces notes est généralement facilitée par l'emploi d'un logiciel spécialisé qui met en forme le texte et les illustrations, construit des archives, offre des moyens de recherche et accueille les commentaires d'autres internautes.

Équivalent étranger : blog, web log, weblog.

bombe logique

Domaine : Informatique/Internet.

Voir : bombe programmée.

bombe programmée

Forme abrégée : bombe, n.f.

Domaine : Informatique/Internet.

Synonyme : bombe logique.

Définition : Logiciel malveillant conçu pour causer des dommages à un système informatique et qui est déclenché lorsque certaines conditions sont réunies.

Voir aussi : logiciel malveillant.

Équivalent étranger : logic bomb.

canular, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Information fautive transmise par messagerie électronique et incitant les destinataires abusés à effectuer des opérations ou à prendre des initiatives inutiles, voire dommageables.

Note : Il peut s'agir d'une fautive alerte aux virus, de fautes chaînes de solidarité ou pétitions, de promesses de cadeaux. Les canulars encombrant les réseaux par la retransmission en chaîne du message et incitent parfois le destinataire à effacer des fichiers indispensables au bon fonctionnement de son ordinateur ou à télécharger un fichier contenant un virus ou un ver.

Équivalent étranger : hoax.

cheval de Troie

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel apparemment inoffensif, installé ou téléchargé et au sein duquel a été dissimulé un programme malveillant qui peut par exemple permettre la collecte frauduleuse, la falsification ou la destruction de données.

Équivalent étranger : Trojan horse.

fenêtre d'attente

Domaine : Informatique.

Définition : Fenêtre qui s'affiche provisoirement sur un écran pendant l'installation d'un logiciel.

Note : Cette fenêtre incite l'utilisateur à patienter pendant l'exécution de l'opération tout en lui apportant diverses informations.

Équivalent étranger : splash screen.

logiciel antivirus

Forme abrégée : antivirus, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel conçu pour détecter les virus

ACTOBA

Droit des Médias et des Réseaux de communication

w w w . a c t o b a . c o m

et les vers et, le cas échéant, les éliminer ou suggérer des remèdes.

Voir aussi : ver, virus.

Équivalent étranger : antivirus program, antivirus software, vaccine program.

logiciel malveillant

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Ensemble de programmes conçu par un pirate pour être implanté dans un système afin d'y déclencher une opération non autorisée ou d'en perturber le fonctionnement.

Note :

1. Exemples : bombe programmée, virus, ver.
2. Les logiciels malveillants peuvent être transmis via l'internet ou un réseau local, ou par des supports tels que les disquettes ou les cédéroms.

Équivalent étranger : malicious logic, malicious software, malware.

modérateur, -trice, n.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Personne qui veille au respect de l'objet et du règlement des échanges de messages électroniques effectués dans un cadre organisé.

Note :

1. Le modérateur veille notamment à éviter les arrosages publicitaires et les bombardements, ainsi que les propos qui pourraient constituer des infractions pénales.
2. Dans un fonctionnement en différé, comme pour certains forums ou listes de diffusion, le modérateur examine les articles ou messages reçus des participants et en accepte ou en refuse la diffusion. Dans un fonctionnement en direct, le modérateur agit par des avertissements et par exclusion des contrevenants.

Équivalent étranger : moderator.

riper, v.tr.

Domaine : Informatique.

Définition : Extraire directement d'un support enregistré des données numériques en vue de les reporter sur un autre support, sans recourir à la conversion analogique intermédiaire habituellement nécessaire.

Équivalent étranger : rip (to).

signature de virus

Forme abrégée : signature, n.f.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Suite d'éléments binaires commune à chacune des copies d'un virus ou d'un ver particulier, et utilisée par les logiciels antivirus pour détecter leur présence.

Voir aussi : logiciel antivirus, ver, virus.

Équivalent étranger : virus signature.

ver, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel malveillant indépendant qui se transmet d'ordinateur à ordinateur par l'internet ou tout autre réseau et perturbe le fonctionnement des systèmes concernés en s'exécutant à l'insu des utilisateurs.

Note :

1. Contrairement au virus, le ver ne s'implante pas au sein d'un autre programme.
2. Les vers sont souvent conçus pour saturer les ressources disponibles ou allonger la durée des traitements. Ils peuvent aussi détruire les données d'un ordinateur, perturber le fonctionnement du réseau ou transférer frauduleusement des informations. Un ver peut produire des effets soit immédiatement soit de manière différée (à une date donnée, lors de la survenue d'un événement ou par déclenchement d'une bombe programmée).
3. Bien qu'ils s'en distinguent, les vers sont parfois appelés « virus ».

ACTOBA

Droit des Médias et des Réseaux de communication

w w w . a c t o b a . c o m

Voir aussi : logiciel malveillant, virus.

Équivalent étranger : worm.

virus, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel malveillant, généralement de petite taille, qui se transmet par les réseaux ou les supports d'information amovibles, s'implante au sein des programmes en les parasitant, se duplique à l'insu des utilisateurs et produit ses effets dommageables quand le programme infecté est exécuté ou quand survient un événement donné.

Note : Dans le langage courant, les vers sont souvent désignés par le terme « virus ».

Voir aussi : logiciel malveillant, ver.

Équivalent étranger : virus.

II. - Table d'équivalence

A. - Termes étrangers

Vous pouvez consulter le tableau dans le JO

n° 116 du 20/05/2005 texte numéro 98

B. - Termes français

Vous pouvez consulter le tableau dans le JO

n° 116 du 20/05/2005 texte numéro 98